

Contrat de Location du Meublé de Tourisme*** « Luxovium » 2014

Entre le propriétaire :

M. Christian BAZIN 12 rue de la Tour, B.P. 45, 70302 Luxeuil les Bains. Cedex
Tél : 03 84 40 13 74 courriel : christian.bazin2@wanadoo.fr site : www.sejournluxeuil.net

Et le locataire :

NOM.....**Prénom**

Adresse.....

Code Postal.....**Commune**.....

Téléphone..... **Courriel** :.....

Nombre de personnes à loger.....

1/ DESCRIPTIF DES LIEUX

Meublé de Tourisme*** situé 10 rue de la Tour à Luxeuil selon descriptif ci-joint

2/ CONDITIONS DE LOCATION

Durée de la location saisonnière : Du.....**à**.....**h**
au.....**à**.....**h**

Prix par semaine : 1 à 2 personnes (en F3.duplex) : 290 euros

3 à 4 personnes (en F3.duplex) : 330 euros

**soit un loyer total de..... euros hors forfaits ménage et/ou linge de fin de location (cf.art.6).
En plus de la location, la taxe locale de séjour, obligatoire, et perçue pour le compte de la
commune s'élève à 1 euro par personne et par jour (exonération pour les enfants de moins de 13
ans) (Taxe au 19.09.2012 pour un meublé***, susceptible de modification)**

Un dépôt de garantie de 300 euros sera donné au propriétaire par le locataire à son arrivée en plus du solde. Ce dépôt lui sera restitué à son départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

3/ DISPOSITIONS GENERALES

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de service. L'état des lieux, l'inventaire du mobilier et des divers équipements sera fait au début du séjour et en fin de séjour par le propriétaire ou son représentant en présence du locataire.

4/ ASSURANCE

Attention, le locataire doit bien vérifier que son contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances) et sinon, veiller à mettre en place une assurance couvrant les risques locatifs.

5/ UTILISATION

Le nombre de locataires ne pourra dépasser le nombre convenu ci-dessus, ni la capacité d'accueil, sans accord écrit du propriétaire (dans le cas contraire, le propriétaire est en droit de rompre le présent contrat). De la même façon, la location ne pourra bénéficier à des tiers. Le logement est non fumeur. Afin de conserver l'agrément des espaces collectifs (cour intérieure et véranda), rien ne devra y être entreposé ou suspendu (objets, linge...).

6/ MENAGE. LINGE

A l'issue de la location, le ménage complet du logement doit être réalisé au choix (cochez la case correspondante retenue) :

par le propriétaire. Forfait à payer en sus : 30 euros

par le locataire sortant.

Ce ménage comprend le nettoyage et désinfection des deux WC, douches, lavabos, évier et des poubelles, le nettoyage complet des meubles, appareils, ustensiles et couverts, le passage de l'aspirateur dans l'ensemble du logement y compris l'escalier intérieur et enfin le lavage des sols carrelés.

Le linge (draps, taies et serviettes de toilette) peut-être fourni à la demande du locataire en cochant une des cases ci-dessous :

Forfait linge pour une chambre/Salle de bains. Forfait à payer en sus : 15 euros

Forfait linge pour deux chambres/Salles de bains. Forfait à payer en sus : 25 euros

7/ PAIEMENT ET ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT CONTRAT

La réservation deviendra effective dès lors que le propriétaire reçoit du locataire, à l'adresse indiquée en première page, les pièces suivantes :

Un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » sur la dernière page par le locataire, accompagné d'un chèque d'arrhes à l'ordre du propriétaire de 300 euros correspondant au montant des arrhes.

Le solde du montant total (loyer + taxe+ forfaits éventuels) sera versé le jour de l'arrivée du locataire dans le meublé ou au plus tard le lendemain.

8/ ANNULATION –INTERRUPTION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Avant l'entrée en jouissance, les arrhes peuvent être restituées si le meublé a été reloué pour la même période, sinon elles restent acquises au propriétaire. En l'absence de notification, si le locataire ne se présente pas le jour mentionné, passé un délai de 24h, le présent contrat est considéré comme résilié, les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut alors disposer de son meublé.

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires.

Fait le.....

A.....

Le propriétaire

Le locataire (« lu et approuvé »)

DESCRIPTIF du Meublé de Tourisme* LUXOVIUM de type F.3.**
10, rue de la Tour. Luxeuil les Bains
Propriétaire. M. Christian Bazin

Appartement meublé [en format F3 d'environ 60 m2 en duplex (RDC et 1^{er} étage)] dans une maison collective de 3 appartements dont celui du propriétaire, disposant du chauffage central, ouvrant coté sud sur la rue de la Tour et coté nord sur une cour intérieure.

Adresse et situation :

10 rue de la Tour à Luxeuil. Petite rue au cœur du quartier historique, au pied de la Tour des Echevins (XVe), à 300 mètres des Thermes, à proximité immédiate des commerces de la Grande-Rue et à 50 mètres des parkings centraux.

Parties privatives :

Au RDC:

- * Grand séjour avec espace salon-télévision (téléviseur couleur chaînes numériques) et espace-repas. Cheminée fin XVIIIe, plafond à la française.
- * Chambre à coucher (lit 2 pers.) avec coin douche et lavabo
- * Cuisine équipée avec évier, lave-vaisselle, plaque induction 4 feux, four électrique, four micro-onde, réfrigérateur-congélateur + lave-linge et sèche-linge
- * WC

Au 1^{er} étage :

- * Chambre à coucher (lit 2 pers.)
- * Salle de bains équipée d'un lavabo, d'une douche et d'un WC

Equipement complémentaire mis à disposition dans le logement :

Sèche-cheveux, fer à repasser, planche à repasser, grille-pain, cafetière électrique, bouilloire électrique, cuit-vapeur, robot-cuisine multi-usage.

Parties collectives (avec le propriétaire) :

- Véranda et cour intérieure collectives avec le propriétaire. Ensemble de jardin à la disposition du locataire
- Dans la rue de la Tour, 3 places de parking en face de l'appartement, réservées aux résidents de la maison.

Cf. Plan ci-joint.

